

TARIFS 2020-2021 (Ecolage mensuel)

Elèves jusqu'à 20 ans révolus

	Tarif A	Tarif B
INITIATION MUSICALE , 50 minutes par semaine	69.--	84.--
COURS INDIVIDUELS : INSTRUMENTS, CHANT, SOLFÈGE		
30 minutes par semaine (de 7 à 8 ans)	142.--	201.--
40 minutes par semaine	177.--	255.--
50 minutes par semaine	215.--	310.--
60 minutes par semaine	250.--	363.--
COURS COLLECTIFS		
Solfège élémentaire, moyen, 45 minutes par semaine	60.--	80.--
Solfège secondaire, 60 minutes par semaine	80.--	115.--
En cas de cumul d'un cours individuel d'instrument ou de chant de 30 min. par semaine avec un cours collectif de solfège de 45 min. par semaine		
Ecolage spécial mensuel Tarif A	180.--	
COURS DE MUSIQUE DE CHAMBRE		
18 cours annuels de 60 min.	50.--	60.--

Tarif A : Elèves jusqu'à 20 ans révolus (ainsi qu'étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans révolus) domiciliés dans le canton de Vaud.

Tarif B : Elèves jusqu'à 20 ans révolus domiciliés hors canton de Vaud ou parents non assujettis à l'impôt sur le revenu dans le canton de Vaud.

Elèves de plus de 20 ans révolus

COURS INDIVIDUELS : INSTRUMENTS, CHANT, COREPETITION, SOLFÈGE

30 minutes par semaine	220.--
40 minutes par semaine	287.--
50 minutes par semaine	354.--
60 minutes par semaine	421.--
75 minutes par semaine	521.--

COURS COLLECTIFS

Harmonie, contrepoint, forme et analyse	115.--
Histoire de la musique, 90 min/sem.	190.--

Frais annuels de dossier CHF 20.—

L'année académique commence le 31 août 2020 et se termine le 25 juin 2021

Les vacances scolaires vaudoises sont observées.

L'élève ou son représentant légal s'engage pour toute l'année académique (10 mois).

Les cours manqués par l'élève ne sont pas remplacés.

Règlement des écolages en 10 mensualités.

Remise 10 % dès 3 élèves inscrits au tarif A par famille, sauf adultes.

Escompte 2 % pour règlement global de l'écolage annuel avant le 30.11.2020